

JR reçu FP → Ch. Stalle me s'arrêter

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lille, le 19/09/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS 62039
59014 LILLE CEDEX
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45

ARRIVEE LE
4283 24 SEP. 2018
C.C des Hauts de Flandre
site de Bergues

E18000139 / 59

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
des Hauts de Flandre
468 rue de la Couronne de Bierne
59380 BERGUES

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E18000139 / 59
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Wormhout

Monsieur le Président,

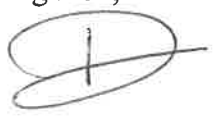
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Patrice DURETZ, responsable de production et qualité, demeurant 20 rue du Bourg, ENNETIERES EN WEPPE (59320) (tel : 03.59.89.57.61 ; portable : 06.22.36.09.65) en qualité de **commissaire enquêteur** en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

17/09/2018

N° E18000139 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 12/09/2018, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Wormhout ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-10 et R. 123-19 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

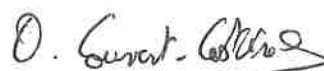
ARTICLE 1 : Monsieur Patrice DURETZ, responsable de production et qualité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et à Monsieur Patrice DURETZ.

Fait à Lille, le 17/09/2018

Le Président,



Olivier COUVERT-CASTÉRA

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
Le greffier.

